

Les descendants de Sulpice



13 02 1695 : contrat de mariage entre

**Louis Darnault, bourrelier (fils de feu Thomas et de
Silvine Beaunier) de la paroisse de Saint Silvain de Levroux**

et Marie Hubert (fille de feu Simon et Etiennette Lallemand

Furent présent en leurs personnes Louis DARNAULT bourrelier demeurant en la ville de LEVROUX paroisse de Saint Sylvain fils de défunt Thomas DARNAULT et de Sylvine BEAUNIER ses père et mère pour lui d'une part

et honnête fille Marie HUBERT fille de défunt Simon HUBERT et d'Etiennette LALLEMAND ses père et mère pour elle d'autre part

Lesquelles parties certaines ont fait et font entre elles les accords, traité et communauté de mariage qui s'en suivent

C'est à savoir que le dit Louis DARNAULT de l'avis, conseils, consentement et autorité de la dit Sylvine BEAUNIER sa mère

Jacques DARNAULT son frère germain

François DARNAULT son oncle

Jacquette CHARBONNIER veuve de Pierre DARNAULT sa tante à cause du dit défunt

Marie Anne DARNAULT sa cousine germaine

Pierre DARNAULT son cousin germain

Maitre Claude DARNAULT procureur de justice de Déols son cousin remué de germain

Tous ses parents et amis

A promis et promet de prendre pour femme et loyale épouse la dite Marie HUBERT et icelle au semblable de l'avis, conseils et consentement de :

Prudent homme François HUBERT son oncle et tuteur

Jean THEVENIN son oncle et Marie MARIE sa femme

Pierre et Simon HUBERT ses frères germains

Robert HUBERT son cousin germain

Pierre PAUPERET et Catherine HUBERT sa femme leur cousine germaine

François et Jacques PAUPERET

Marie HUBERT ses cousins

Claude BELOCHE le jeune et Jean BERGER cousins germains à cause de leurs femmes

Et tous ses parents et amis

A promis et promet de prendre (...)

Fait le 13 février 1695

guilpain & marie d'arnant

Simon Dubocq & Hubert

~~Pauline~~

~~De la Haye~~



© SUPPLICE

BOULE